



Lettre ouverte à Marc Fesneau

« Nous ne comprenons pas votre volte-face »

Monsieur le Ministre,

Le 21 mai 2025, en pleins débats sur la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteurs, vous écriviez aux présidents des chambres d'agriculture les mots suivants : *« Je serai favorable à la possibilité de déroger à l'interdiction de l'acétamipride, qui est une distorsion de concurrence pour nos producteurs par rapport à ce qui se fait dans le reste de l'Europe, à condition qu'elle soit précisément encadrée. C'est une condition essentielle pour qu'elle puisse tout à la fois répondre aux situations d'impasses constatées pour les filières noisettes ou pommes notamment, mais aussi éviter qu'elle soit faussement perçue dans l'opinion publique comme une remise en cause des trajectoires dans lesquelles les agriculteurs sont engagés ».*

Dès lors, en un peu plus d'un an, qu'est ce qui aurait fondamentalement changé pour motiver de votre part un virage à 180° vous plaçant désormais en détracteur obstiné de la dérogation à l'interdiction d'usage de l'acétamipride et de la flupyradifurone ?

Nos filières seraient-elles moins en situation d'impasse ? Ce n'est pas ce que nous vivons sur le terrain avec des dégâts de ravageurs majeurs qui vont impacter nos récoltes 2026. Ce n'est pas non plus ce que dit la science puisque le rapport de l'Inrae paru à l'automne dernier vient bien confirmer la difficulté de la situation pour nos 4 cultures.

La distorsion de concurrence européenne aurait-elle aussi cessé ? Non, selon nos informations, les 26 autres Etats Membres continuent à disposer des solutions phytosanitaires que nous appelons à autoriser en France. Pire, depuis un an, les limites maximales de résidus d'acétamipride ont été significativement relevées dans le miel par l'autorité sanitaire européenne.

Enfin, les demandes de précision et d'encadrement du Conseil Constitutionnel n'auraient-elles pas été prises en compte ? Alors que vous appeliez de vos vœux dans ce courrier aux présidents des Chambres d'agriculture une dérogation précisément encadrée, devant finalement les conclusions du Conseil Constitutionnel, nous constatons que c'est exactement le contenu du texte de la loi Urgence Agricole sorti du Sénat et soumis à la Commission Mixte Paritaire. En effet, les surfaces que représentent les filières concernées sont restreintes, tout autant que les conditions de dérogations.



Décidément, Monsieur le Ministre, nous ne comprenons pas votre volte-face. Nous sommes prêts à certains compromis mais de grâce, vous qui avez été notre ministre de tutelle, considérez nos attentes légitimes et gardez le bon cap !

Axel CRESTIAN
Président de l'ANPN

Jean-Christophe NEYRON
Président de l'AOP
Cerises de France

Thierry MOISY
Président de l'ANPP

Franck SANDER
Président de la CGB